

Réception du roi Léopold I^{er} à la frontière belge

ANALYSE. — Le 17 juillet 1831, une délégation de notables accueillit le duc de Saxe-Cobourg à la frontière belge. Sur le territoire de Furnes et dans le cadre des Dunes, le premier roi des Belges reçut les hommages du pays. De Furnes à Bruxelles, le voyage royal fut une marche triomphale.

En 1918, le troisième roi des Belges, le Roi de l'Yser, refit le même voyage dans l'allégresse de la liberté reconquise.

* **Le Père de la Patrie.** — Au lendemain de l'émancipation, lorsque Léopold I^{er} fonda la dynastie, la situation de notre pays était périliclitante : les frontières étaient encore contestées, les finances délabrées, les services diplomatiques mal établis. Nous manquions d'hommes expérimentés pour traiter les grandes questions de l'État. Le principe même du régime était discuté.

Cependant, notre premier souverain acquit bientôt une influence considérable. Apparté à plusieurs familles régnantes, lié avec de hautes personnalités d'Angleterre, instruit des problèmes internationaux, il jouissait d'un grand prestige.

Il savait regarder en face, d'un œil intrépide, les pires difficultés et y parer sans bravades et sans éclats. Il avait des initiatives sans impatiences.

Il fut un roi sage, d'une vigilance incessante sur tous les intérêts de la nation. Il avait coutume de dire : *La Belgique est le peuple le plus exposé de la terre ; j'en suis le bouclier.*

(Card. MERCIER)

* **Le duc de Saxe-Cobourg.** — Léopold I^{er} était né à Cobourg le 16 décembre 1790, duc de Saxe-Cobourg-Gotha. Au moment de son élection au trône de Belgique, il venait de décliner l'offre d'une couronne royale que lui présentait la Grèce indépendante. Il vivait à la cour d'Angleterre, où des alliances de famille l'apparentaient à la dynastie; sa renommée de sagesse et d'habileté le faisait estimer des souverains de l'Europe.

Inauguration. — Léopold I^{er}, roi des Belges, fut inauguré à Bruxelles le 21 juillet 1831.

En présence du Régent, des membres du Congrès national et d'une foule enthousiaste, il entendit d'abord la lecture de la constitution belge; ensuite, il prêta serment de fidélité suivant la formule consacrée : *Je jure d'observer la constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire.* Le roi termina son discours par ces paroles : *Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de vous savoir tous heureux.*

La Belgique avait un souverain qui deviendrait le fondateur d'une illustre dynastie.

* **Campagne des Dix-Jours.** — Le 2 août 1831, malgré l'armistice imposé par les puissances, une forte armée hollandaise franchit notre frontière.

La Belgique ne possédait que 25.000 hommes de troupes répartis en deux corps : l'armée de la Meuse, commandée par le général *Daine*, et l'armée de l'Escaut, sous les ordres du général *Tieken*. Le roi Léopold I^{er} se mit lui-même à la tête des troupes; il sut ralentir la marche de l'ennemi et donner à une armée française, commandée par le maréchal Gérard, le temps de venir au secours de la Belgique. Les Hollandais durent repasser la frontière, mais on ne put les déloger de la citadelle d'Anvers.



Léopold I^{er},
roi des Belges, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, né en 1790, inauguré le 21 juillet 1831. Roi sage et vigilant, il mérita le glorieux titre de *Père de la Patrie*.



Louise-Marie,

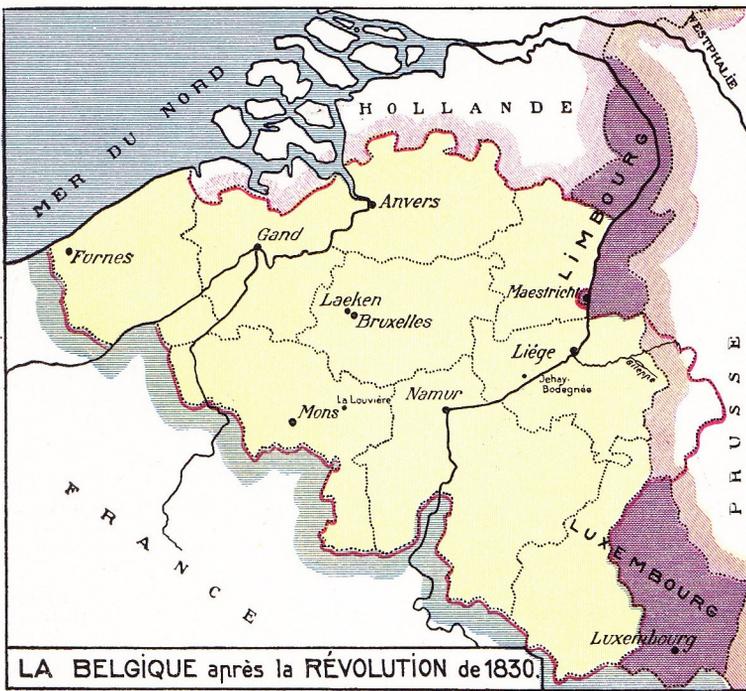
première reine des Belges, fille de Louis-Philippe, roi des Français; elle épousa Léopold I^{er} en 1832 et mourut en 1850. Ses vertus, sa bienfaisance l'avaient fait surnommer l'*Ange tutélaire de la Belgique*.

Cette intervention française permit au roi Guillaume de se montrer plus exigeant, et c'est ainsi que les puissances de l'Europe imposèrent le *traité des XXIV articles* qui morcelait le territoire belge en cédant à la Hollande une partie du Luxembourg et du Limbourg; en outre, ce nouveau traité ne déclarait l'Escaut libre que moyennant un droit de navigation à payer à la Hollande. La Belgique y était reconnue indépendante et neutre comme dans le traité des XVIII articles.

Indépendance et neutralité. — Jusqu'en 1839, le roi Guillaume refusa d'accepter officiellement la dissolution du royaume des Pays-Bas.

Cette attitude fut la cause d'importants événements de notre histoire :

1^o *Invasion hollandaise.* — Le 2 août 1831, pendant que le roi Léopold visitait la ville de Liège, une armée hollandaise envahit la Belgique et se dirigea sur Bruxelles. Le roi se mit à la tête des régiments belges; il ralentit la marche de l'envahisseur, donnant ainsi à une armée française le temps de se porter au secours de la Belgique. Les Hollandais durent repasser la frontière, mais ils gardèrent cependant la citadelle d'Anvers.



En 1839, sous la pression des grandes puissances européennes, la Belgique dut accepter le traité des XXIV ARTICLES qui nous enlevait la moitié des provinces de Limbourg et de Luxembourg avec l'enclave de Maestricht.

2° Les XXIV Articles. — Peu après, les puissances proposèrent un nouveau projet de séparation des deux pays; c'est le traité des XXIV articles.

Ce nouveau traité proclamait l'indépendance et la neutralité de la Belgique sous la garantie des puissances signataires : l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse, la France et la Russie. La Hollande y trouvait de larges compensations : cession

d'une partie du Limbourg et du Luxembourg, droit de péage pour la navigation sur l'Escaut, partage de la dette publique. Malgré ces avantages, le roi Guillaume se refusa formellement à signer le traité.

3° *Évacuation d'Anvers.* — Le roi Léopold en appela aux grandes puissances : l'Angleterre et la France intervinrent. Au mois d'août 1832, une armée française força les Hollandais à évacuer la citadelle d'Anvers.

4° *Traité de 1839.* — En 1839, le roi Guillaume se décida à ratifier le traité des XXIV Articles. En Belgique, où l'on avait cru au statu quo, la nouvelle produisit une douloureuse émotion : le territoire allait être morcelé. Les Chambres belges, après une discussion orageuse, autorisèrent cependant le roi à signer la paix avec la Hollande.

En 1914, le chancelier d'Allemagne appellera ce traité *définitif*, un simple chiffon de papier.

Organisation et progrès. — Le règne de Léopold I^{er} fut une époque de paix, d'organisation et de progrès. Plusieurs de nos grandes institutions nationales datent des premières années de l'indépendance : l'Ordre de Léopold (1832), la Cour des comptes, la Banque nationale, la Caisse d'Épargne et de Retraite, l'École militaire. En outre, l'abolition des octrois, la création des chemins de fer, le rachat du péage de l'Escaut, les lois communales et provinciales, les lois sur l'enseignement, contribuèrent au progrès matériel et intellectuel du pays.

* **L'Ordre de Léopold.** — L'Ordre de Léopold fut créé en 1832 ; c'est un ordre national destiné à récompenser les services rendus à la Patrie. La Chambre le vota par 2 voix de majorité tandis que le Sénat l'adopta par 32 voix contre 2. L'Ordre de Léopold est le premier ordre national : il comprend les titres de grand-cordon, de grand-officier, de commandeur, d'officier et de chevalier.

* **Le rachat de L'Escaut.** — En 1648, le traité de Westphalie ferma les bouches de l'Escaut à la navigation et porta un coup mortel au commerce de la Belgique. Le traité de la Barrière maintint cette fermeture après 1715 : la tentative de Joseph II pour libérer le fleuve, tentative appelée *guerre de la Marmite*, n'aboutit qu'à une indemnité de 10.000.000 de florins en faveur du trésor impérial. Durant la période française et sous le régime hollandais, la navigation sur l'Escaut fut libérée de toute entrave. Mais après 1830, le traité des XXIV articles frappa d'un droit de passage au profit de la Hollande tout navire qui emprunterait les *eaux hollandaises* : c'était encore une entrave au commerce de la Belgique.



La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

En 1863, grâce à l'habileté diplomatique de Léopold I^{er} et

de son représentant, le baron de Lambermont, le droit de péage fut abandonné par la Hollande contre paiement d'une somme globale de 36.000.000 de francs. La Belgique paya le tiers de cette somme, tandis que les États étrangers consentirent à payer le reste, d'après une répartition basée sur les entrées et les sorties de leurs navires. Anvers prit dès lors un prodigieux essor. Grâce aux travaux exécutés depuis et à son outillage perfectionné, le port s'est classé parmi les premiers du monde.



Rachat du péage de l'Escaut
Médaille commémorative.

* **La Famille Royale.** — En 1816, le duc de Saxe-

Cobourg avait épousé la princesse Charlotte, héritière du trône d'Angleterre ; la princesse mourut dès l'année suivante. Devenu roi des Belges, Léopold I^{er} épousa Louise-Marie d'Orléans, fille de Louis-

Philippe, roi des Français. De ce mariage naquirent trois enfants : Léopold, duc de Brabant, Philippe, comte de Flandre et la princesse Charlotte.

Deuils nationaux. — La vertueuse Reine Louise-Marie mourut en 1850 et fut inhumée dans la crypte royale de Laeken. Par souscription nationale, une église monumentale fut élevée sur cette première tombe de notre dynastie.

Le roi Léopold I^{er} mourut au château de Laeken le 10 décembre 1865 ; il emportait la reconnaissance et l'affection de tous les Belges, ayant mérité le glorieux titre de *Père de la Patrie*.

Réflexion. — *Le Roi, la Loi, la Liberté!*

DEVOIR — Dites ce que nous a coûté notre indépendance et ce qu'elle nous a valu.

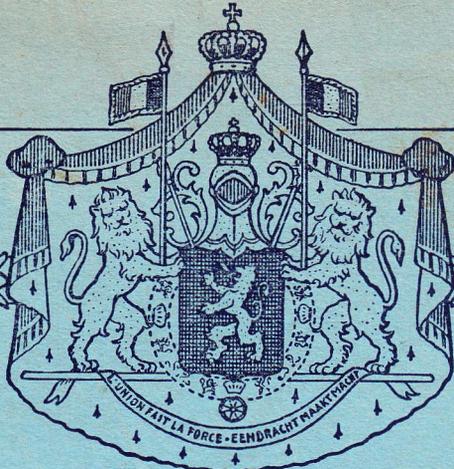
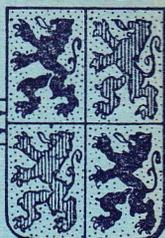


Église de Laeken.

BRABANT

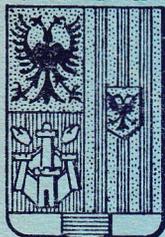


HAINAUT



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ANVERS



NAMUR



L'HISTOIRE DE BELGIQUE PAR L'IMAGE

POUR LE DEGRÉ SUPÉRIEUR

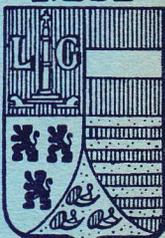
par une réunion de Professeurs

Illustrations de V. DELMELLE

FL ORIENTALE



LIÈGE



=

NAMUR

« LA PROCURE »
14, Boulevard Ernest Mélot

BRUXELLES

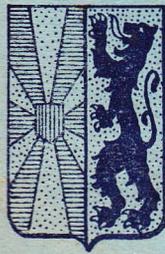
« LA PROCURE »
161, Rue des Tanneurs

TOURNAI

IMPRIMERIE DES ETABLISSEMENTS CASTERMAN

1935

FL OCCIDENTALE



LUXEMBOURG



CONGO BELGE



LIMBOURG

